

## Le Quebec et le Congres de Berlin, 1902

Jacques Rouillard

---

Volume 1, 1976

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/llt1art03>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Canadian Committee on Labour History

ISSN

0700-3862 (print)

1911-4842 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Rouillard, J. (1976). Le Quebec et le Congres de Berlin, 1902. *Labour/Le Travailleur*, 1, 69–91.

# LE QUEBEC ET LE CONGRES DE BERLIN, 1902<sup>1</sup>

Jacques Rouillard  
York University

Comme il le faisait chaque année depuis 1886, le Congrès des Métiers et du Travail du Canada avait choisi en 1902 de se réunir dans une petite ville ontarienne, Berlin, devenue après la Première Guerre, Kitchener. Le Congrès qui regroupait sur une base volontaire des délégués de syndicats provenant de toutes les régions du pays, avait pour objet la défense des intérêts des travailleurs auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. C'est dans ce but que chaque année, une délégation du Congrès présentait aux deux paliers de gouvernement une liste de mesures que les organisations syndicales désiraient voir inscrire dans la législation.

Depuis sa fondation, le Congrès accueillait indifféremment dans ses rangs tous les délégués d'organisations syndicales qu'ils appartiennent à un syndicat affilié à une fédération internationale, qu'ils soient membres des Chevaliers du Travail ou qu'ils fassent partie d'un syndicat national ou indépendant. Depuis 1899 cependant, le Congrès était le théâtre d'un débat passionné parmi les délégués montréalais. Il opposait les membres des syndicats nationaux et les Chevaliers du Travail aux délégués des syndicats internationaux de la métropole. Ces derniers qui avaient réussi à former à Montréal un Conseil central rival voulaient voir exclure du Congrès les représentants des syndicats nationaux et les assemblées des Chevaliers du Travail.

Leurs tentatives avaient été infructueuses aux trois dernières réunions du Congrès; en 1902 toutefois, fort de l'appui des délégués des syndicats internationaux alors majoritaires au Congrès, ils ont réussi le coup de force de faire accepter un amendement à la constitution qui

<sup>1</sup> Cet article résume un chapitre de notre thèse de doctorat intitulée *Les syndicats nationaux au Québec, 1900-1930* Département d'Histoire, Université d'Ottawa, 1976.

supprimait le droit de représentation à tout syndicat ayant juridiction concurrente à celle d'un syndicat international. Non seulement cette décision a-t-elle placé le Congrès sous l'emprise des seuls syndicats internationaux, mais elle a eu pour effet d'exclure vingt-trois syndicats dont dix-sept étaient du Québec. Cette expulsion a entraîné la formation d'un congrès rival, le Congrès National des Métiers et du Travail, largement dominé par les syndicats québécois et dévoué à la cause du syndicalisme national (canadien). Cette décision historique est à l'origine de la scission qui partagea le mouvement syndical canadien pendant cinquante ans et elle explique également la division actuelle du syndicalisme québécois.

Notre propos dans ce texte est de mettre en évidence que la décision prise à Berlin est l'aboutissement de conflits qui ont eu leur origine au Québec, ou plus précisément à Montréal. Les syndiqués montréalais ont transporté au niveau national leurs querelles locales. Nous sommes conscients que d'autres éléments d'explication plus globaux, comme par exemple la volonté "impérialiste" de Gompers et des fédérations internationales, ont largement influé sur les délégués canadiens<sup>2</sup>. Nous laissons volontairement de côté ces aspects pour nous attarder aux événements plus immédiats qui ont conduit à la décision de Berlin. Les conflits entre syndiqués montréalais s'étaient manifestés quelques années plus tôt au sein du Conseil central des Métiers et du Travail de Montréal (opposition syndicats internationaux-Chevaliers du Travail) et parmi les syndicats de la chaussure de la métropole (opposition syndicats internationaux-syndicats nationaux). Nous analyserons en premier lieu l'origine des querelles qui opposèrent ces deux groupes pour nous attarder par la suite aux événements survenus au Congrès lui-même.

## *A LA SCISSION AU CONSEIL CENTRAL DE MONTREAL*

### *1. Le Conseil central des Métiers de la Construction*

Le premier choc entre les Chevaliers du Travail et les internationaux s'est fait sentir au Québec en 1892 avec la création à Montréal d'un Conseil des Métiers de la Construction. Ce nouveau conseil comprenait en plus des peintres et des décorateurs, trois syndicats de charpentiers-menuisiers, une union de tailleurs de pierre et une organisation de plâtriers. Sauf l'Union des tailleurs de pierre, ils étaient tous affiliés à une fédération internationale de métier<sup>3</sup>. Le chroniqueur ouvrier de *La Presse* en rapportant cette nouvelle précisait que le nouveau conseil était composé "de vieux lutteurs de la cause ouvrière connaissant parfaitement tous les besoins de leurs classes"; il ajoutait que ce conseil n'avait aucune hostilité envers le Conseil central des Métiers et du Travail de Montréal<sup>4</sup>. Ce dernier, fondé depuis 1885, rassemblait sur

une base volontaire la plupart des syndicats montréalais; il avait comme fonction de représenter les intérêts des travailleurs auprès de la municipalité et organisait aussi chaque année le défilé de la Fête du Travail, le premier lundi de septembre.

Contrairement à ce que pouvait croire le chroniqueur, les relations entre les deux groupes s'envenimèrent. L'indice le plus sûr du réel conflit qui divisait les travailleurs montréalais nous est fourni en 1893 lorsque le Conseil de la Construction s'avisait d'organiser son propre défilé de la Fête du Travail. Le geste était d'autant plus significatif qu'il survenait lors d'une manifestation qui visait précisément à démontrer la force et l'unité des travailleurs. Un ouvrier s'en plaignit amèrement dans une lettre à *La Presse*, menaçant de "démasquer" les "ambitieux" responsables de cette scission<sup>5</sup>. Quelques jours plus tard, Emile Peletier, un membre de la Fraternité internationale des Peintres, et depuis peu, vice-président général de cette fédération, répondait au premier intervenant<sup>6</sup>. Le contenu de sa lettre nous permet de mieux connaître les motifs qui sont à l'origine du schisme.

Depuis 1891, les syndicats de la construction voulaient voir modifier la constitution du Conseil central afin de rendre le Conseil plus représentatif du milieu ouvrier montréalais. La constitution accordait à tout syndicat ou assemblée affilié trois représentants auprès du Conseil, peu importe ses effectifs. Cette situation avait pour effet de placer sur un pied d'égalité avec les syndicats ayant des effectifs restreints les grosses unités syndicales comptant plusieurs centaines de membres. Les syndicats de la construction qui étaient précisément ceux qui comptaient le plus d'adhérents se plaignaient de ne pas avoir auprès du Conseil une influence proportionnelle à leurs effectifs. Ils dénonçaient cette injustice et réclamaient une révision de la constitution. Intraitables, les délégués au Conseil refusaient de modifier les bases de la représentation.

L'argumentation des syndicats de la construction visait particulièrement les Chevaliers du Travail dont certaines assemblées groupaient très peu de membres. Comme plusieurs d'entre elles étaient mixtes, c'est-à-dire qu'elles réunissaient des travailleurs de métiers différents, et qu'elles ouvraient même leurs portes aux non-travailleurs, il était facile de former une assemblée et d'envoyer trois délégués au Conseil. Les années 90 se caractérisaient, en effet, par la formation d'un très grand nombre d'assemblées ayant une période d'activité très courte<sup>7</sup>. Par contre, la fondation d'un syndicat affilié à une fédération internationale était plus difficile. Ne pouvaient en faire partie que les travailleurs d'un même métier et surtout une fédération n'acceptait d'affilier deux syndicats d'un même métier uniquement lorsque le nombre d'adhérents dans une ville donnée était considérable. On comprend alors la colère des ouvriers de la construction dont chaque syndicat comprenait envi-

ron une centaine de membres et dont la représentation auprès du Conseil se limitait quand même à trois délégués<sup>8</sup>.

## 2. *Les sources du conflit*

En réalité, ce conflit était beaucoup plus qu'une querelle d'influence, il rejoignait fondamentalement une opposition au niveau de la conception de l'action syndicale. Les Chevaliers du Travail avaient une définition assez large de la classe ouvrière; elle incluait tout agent relié à la production de biens, qu'il fut travailleur, manufacturier ou professionnel, rejetant uniquement les banquiers et les financiers occupés, disait-on, à des fonctions parasitaires<sup>9</sup>. Leur projet visait rien moins qu'à réunir l'ensemble des producteurs dans un vaste mouvement pour l'abolition du salariat et le rétablissement d'une société nouvelle fondée sur la coopération et la petite propriété. "Nous ne croyons pas," estimait un membre de l'exécutif général des Chevaliers, "que l'émancipation des travailleurs réside dans l'augmentation des salaires et la réduction des heures de travail; nous devons aller plus loin que cela, et nous n'y parviendrons que si le régime du salariat est aboli<sup>10</sup>." Ce refus des contraintes liées au salariat représente une des caractéristiques principales des Chevaliers du Travail<sup>11</sup>.

Pour leur part, les syndicats internationaux sont issus d'un tout autre courant idéologique. Leur pragmatisme est le fruit d'une longue adaptation des premiers syndicats de métier en Angleterre et aux Etats-Unis aux contraintes du développement industriel. Les travailleurs qualifiés ont graduellement accepté de subordonner leur intérêt personnel à celui du groupe, pour vendre par la suite à leur employeur leur force collective de travail. Ils ne contestent pas le système capitaliste, mais cherchent à en tirer le meilleur parti possible. C'est vers cet objectif qu'ont tendu les premières organisations syndicales au début du XIXe siècle. Intégrées par la suite dans des fédérations professionnelles, elles ont toujours cherché à s'assurer le contrôle de l'offre de travailleurs.

Les Chevaliers misaient au niveau des moyens pour atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés sur l'unité des travailleurs, l'éducation, l'arbitrage obligatoire et dans certains cas, sur l'action politiques. Tous ces moyens qui n'ont rien de très radical contrastaient avec l'ampleur des objectifs du mouvement. Rejetant, du moins en principe, la grève comme "a relic of barbarism", ils préféraient recourir à l'arbitrage obligatoire dans les cas de conflits<sup>12</sup>. C'était par l'éducation ou la persuasion qu'ils espéraient convaincre les différents agents producteurs de la justesse de leur solution<sup>13</sup>. Quoique l'Ordre, du moins officiellement, n'ait pas vu dans l'action politique partisane un moyen de faire valoir ses idées, plusieurs assemblées, au Canada comme aux Etats-Unis,

ont toutefois appuyé ou présenté des candidats ouvriers<sup>14</sup>. Au Québec, les Chevaliers ont soutenu la candidature de plusieurs des leurs à des élections provinciales et fédérales. Mais que ce soit dans le domaine politique, dans celui de l'éducation ou encore dans la création de coopératives, les résultats tangibles furent plutôt décevants. Et, à mesure que le bilan des expériences tentées par les Chevaliers apparaissait de plus en plus négatif, les travailleurs spécialisés ont préféré revenir à des objectifs plus limités, mais dont les résultats auraient l'avantage d'être plus perceptibles.

Conservateurs au niveau des objectifs, les syndicats internationaux ont recours toutefois à des moyens de pression énergiques. Loin de penser que la grève est un moyen dépassé de résoudre les conflits de travail, ils l'estiment au contraire essentielle à l'amélioration du sort des travailleurs. C'est à leurs yeux un droit fondamental des travailleurs de pouvoir cesser collectivement de travailler pour un employeur récalcitrant. Ce droit reste bien aléatoire cependant si le syndicat n'a pas un certain contrôle de la main d'oeuvre. Et ce contrôle, les syndicats se sont vite aperçus qu'il est beaucoup plus facile à établir parmi les ouvriers spécialisés. C'est pourquoi, à l'opposé des Chevaliers du Travail, la division des travailleurs par métier est fondamentale pour les syndicats internationaux. Il n'y a pas de négociation collective possible avec des syndicats mixtes groupant des travailleurs d'entreprises différentes. Cette question est à la source du conflit qui dressa les internationaux contre les Chevaliers du Travail aux Etats-Unis; elle est également celle qui divisa les travailleurs montréalais en 1892.

### 3. *Le Conseil des Métiers fédérés*

Nous avons peu de renseignements sur les activités du Conseil de la Construction de Montréal. Comme nous l'indiquions plus haut, il refusa de participer au défilé du Conseil central en 1893. L'année suivante, il acceptait l'invitation du Conseil central, mais défilait avec ses syndicats affiliés en queue de cortège et tenait à organiser son propre pique-nique au parc Sohmer<sup>15</sup>. En 1895, les syndicats de la construction réintégrèrent les rangs du Conseil central. Ce n'était pas pour longtemps puisque peu de temps après, les syndicats internationaux mijotaient la formation d'un conseil central rival. Ils faisaient valoir les mêmes raisons qui avaient conduit à la formation du Conseil de la Construction.

Les internationaux tentèrent encore une fois, au début de 1896, de modifier la constitution du Conseil central de façon à ce que les syndicats affiliés aient une représentation proportionnelle plutôt qu'un nombre uniforme de délégués. Les Chevaliers repoussèrent toutes les propositions en ce sens d'autant plus facilement que pour modifier la constitution, il fallait l'appui des deux tiers des délégués<sup>16</sup>. Même si les

Chevaliers étaient en minorité au Conseil, les internationaux ne réussissaient pas à recueillir pour leur résolution le nombre de voix exigées par la constitution<sup>17</sup>. C'est alors qu'ils songèrent à nouveau à quitter les rangs du Conseil central pour former leur propre conseil<sup>18</sup>.

Les mécontents discutèrent de cette éventualité à une réunion tenue en avril 1896. Cinq syndicats internationaux y participaient: l'Union des plâtriers, l'Union typographique (176), l'Union des barbiers et deux syndicats de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers<sup>19</sup>. Avant la fondation définitive du nouveau conseil, le groupe chercha d'abord à obtenir l'appui de la Fédération américaine du Travail. En mars 1897, Gompers, dans une lettre à P.J. Ryan, un des leaders du groupe, approuva sans réserve les sécessionnistes<sup>20</sup>:

*I note with you . . . relative to the drawback to legitimate organizations of trade unions and trust, that you will do what you can in order to strengthen out this matter fully and completely. There is no way by which this can be successfully done unless done right and aggressively and to the point. This people posing as Knights of Labor pretending to be friends of labor are some of the worst enemies of labor. I congratulate upon you upon the good work that far done (sic).*

En réponse, le mois suivant, Ryan expliquait à Gompers que environ 300 membres des Chevaliers du Travail divisés en sept assemblées exerçaient auprès du Conseil plus d'influence que les syndicats de métier dont les effectifs étaient pourtant supérieurs: l'un d'entre eux possédait même à lui seul plus de 300 membres. Il semble bien également que Ryan en ait profité pour lui demander l'octroi d'une charte d'affiliation<sup>21</sup>. L'obtention de cette charte assurait automatiquement le succès du nouveau conseil puisque la constitution de la FAT obligeait sous peine de sanction tous les syndicats internationaux de la ville à s'y affilier. Il va sans dire qu'une telle mesure plaisait à Gompers puisqu'elle rencontrait son désir de raffermir son emprise sur le syndicalisme canadien<sup>22</sup>:

*I cannot for the life of me see why earnest sincere workmen organized on trade union lines can tolerate such tom foolery as exists in your city.*

Deux mois plus tard, il accordait la charte convoitée, la première émise au Canada à un conseil central. Fort de cet appui, le groupe dissident tenait sa première assemblée le 28 juillet 1897; il choisissait de donner au nouveau conseil le nom de Conseil des Métiers fédérés et du Travail de Montréal; il élisait son premier président, Joseph Ainey, membre du syndicat le plus vivement opposé au Conseil central, l'unité locale de la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers<sup>23</sup>. Gompers

souhaitait les meilleurs succès au nouveau conseil estimant: "that the workers if they hope to gain any victory and to progress will have to organize on these lines and in their central bodies admit none other than trade unions"<sup>24</sup>.

L'obtention d'une charte d'affiliation n'était qu'une première étape pour les dissidents; la seconde consistait à s'en servir pour "convaincre" toutes les unités syndicales internationales de joindre le Conseil fédéré. La plupart le firent sans peine; certaines par contre, l'Union typographique Jacques-Cartier, l'Union internationale des mouleurs et celle des briqueteurs mirent moins d'empressement à abandonner le Conseil central. Le Conseil fédéré décida alors de recourir aux bons offices de Gompers pour rallier les récalcitrants<sup>25</sup>. Celui-ci écrivit dans ce but au président général de l'Union typographique internationale<sup>26</sup>:

*May I count upon the use of your good officers to influence union 145 to become attached to the Council. I know that a word from you as the duties in the premises would have very much weight...*

Le président s'acquitta de cette tâche et l'un des plus vieux syndicats internationaux de Montréal intégra le Conseil fédéré en 1899<sup>27</sup>. L'Union des mouleurs fit de même en 1900 après que l'exécutif international fut intervenu là aussi pour faire respecter la constitution<sup>28</sup>. Quant au syndicat local des briqueteurs, Gompers n'y pouvait rien puisque l'Union internationale des briqueteurs n'était pas à ce moment affiliée à la FAT<sup>29</sup>.

Les deux conseils organisèrent en 1898 et 1899 des défilés parallèles lors de la fête du Travail. Dix-neuf syndicats, la plupart internationaux participaient en 1899 au défilé du Conseil fédéré alors que le Conseil central pouvait compter sur la présence de 24 organisations syndicales: huit seulement étaient des assemblées de Chevaliers du Travail, six étaient affiliés à des fédérations internationales et le reste était composé de syndicats indépendants ou nationaux<sup>30</sup>. Profitant de l'augmentation considérable du nombre de syndicats internationaux au Québec au tournant du siècle, le Conseil fédéré pouvait prétendre, seulement deux ans après sa fondation, être autant que le Conseil central, le porte-parole des travailleurs montréalais. La lutte entre les deux conseils s'amplifia lorsque les syndicats nationaux et internationaux de la chaussure en vinrent au prise.

## **B - LA FEDERATION CANADIENNE DES CORDONNIERS**

Bien avant de se manifester au niveau du Conseil central, l'emprise du syndicalisme international s'était faite sentir parmi les unités syndicales montréalaises. Son influence s'était accrue au tournant du siècle

après que la FAT et les fédérations internationales eurent entreprises une vigoureuse campagne d'organisation. L'une de ces fédérations, la Boot and Shoe Workers Union, s'intéressa aux travailleurs canadiens en août 1900 alors que le vice-président de la Fédération entreprit une tournée d'organisation.

### 1. Les travailleurs de la chaussure de Montréal

Il s'arrêta à Montréal où il vanta devant les membres de la Fraternité des cordonniers unis les avantages de l'étiquette syndicale<sup>31</sup>. Il se rendit par la suite à St-Hyacinthe et fort probablement à Hamilton et à Toronto. Le résultat de cette visite ne se fit pas attendre puisque trois unités syndicales de Hamilton s'affiliaient à la Fédération en novembre et une autre, de Toronto, en décembre<sup>32</sup>. La situation au Québec se présentait sous un jour différent. Il existait déjà un Conseil central des cordonniers à Montréal (créé par les quatre syndicats nationaux de Montréal) et deux fédérations nationales d'ouvriers de la chaussure, la Fraternité des cordonniers unis et l'Union protectrice des monteuses. Fondées depuis peu, les deux fédérations qui possédaient aussi des membres à Québec, Trois-Rivières et St-Hyacinthe comptaient à peu près deux mille membres. La Boot and Shoe Workers Union tenta alors de convaincre ces syndicats des avantages de l'affiliation internationale.

Le président de la BSWU, John Tobin, communiqua avec Gompers en décembre 1900 pour que John Flett, l'organisateur de la FAT au Canada, prenne en charge l'organisation des ouvriers de la chaussure. Gompers faisait savoir à Flett un peu plus tard<sup>33</sup>:

*We are uncadingly (sic) anxious to have the Boot and Shoe Workers organized under the Boot and Shoe Workers National, and as you may know it would be of very great advantage in every way in adding strength to the unions.*

Tobin et Gompers étaient vivement intéressés à ce que les travailleurs québécoise se joignent rapidement à l'Union internationale. Au milieu de décembre, Flett et G. Warren, organisateur montréalais à temps partiel de la FAT, rencontrèrent les délégués du Conseil des cordonniers de Montréal. On discuta longuement d'une affiliation possible sans pourtant en arriver à une décision définitive<sup>34</sup>. Flett resta quelques semaines à Montréal pour tenter de vaincre les réticences des syndicats de cordonniers<sup>35</sup>. Tobin revint à nouveau dans la métropole en fin de janvier, bien résolu à mettre un point final aux négociations. Il rencontra encore une fois le Conseil des cordonniers avec Flett et plusieurs chefs syndicaux montréalais. Il fit valoir que l'Union qu'il représentait était opposée aux grèves et préférait recourir à l'arbitrage pour régler les conflits. Il expliqua longuement à ses auditeurs la méthode employée par son syndicat pour éviter les grèves.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, le syndicalisme avait du mal à s'implanter aux Etats-Unis parmi les travailleurs de la chaussure; de longues grèves perdues venaient à chaque fois réduire à néant les efforts des promoteurs de la syndicalisation. En 1899, Tobin imagina que l'étiquette syndicale pouvait être un excellent moyen de pression sur l'employeur. La Fédération consentait à fournir à un employeur éventuel sa marque de fabrication syndicale si celui-ci s'engageait à n'employer que des ouvriers appartenant à ce syndicat (atelier fermé). Le contrat conclu entre les deux parties défendait le recours à la grève et au lock-out; s'il y avait mésentente sur les salaires et les conditions de travail, on soumettait le problème à un comité d'arbitrage composé d'un représentant syndical, d'un représentant de l'employeur et d'une troisième personne choisie par les deux premières. Les décisions de ce tribunal étaient finales et liaient les parties<sup>36</sup>. L'efficacité de cette méthode reposait sur les avantages que les employeurs pouvaient tirer de l'étiquette syndicale. La FAT et les fédérations internationales faisaient énormément de publicité auprès de leurs membres pour qu'ils achètent les produits portant une marque syndicale. Il y avait par exemple à Montréal un comité du Conseil fédéré, appelé Comité de l'étiquette, dont la seule tâche consistait à faire connaître les étiquettes apposées par les différentes fédérations internationales. Le procédé ne semble pas avoir trop mal réussi pour la BSWU puisque plusieurs manufacturiers aux Etats-Unis et au Canada étaient désireux d'apposer l'étiquette sur leurs produits.

Tobin profita de son séjour à Montréal pour soumettre cette méthode à l'attention de quelques manufacturiers<sup>37</sup>. Ils l'accueillirent assez favorablement puisqu'en février, trois d'entre eux acceptaient de conclure une entente avec l'Union internationale<sup>38</sup>. En outre, trois syndicats montréalais de la chaussure emboîtèrent le pas et joignirent la BSWU; ce sont l'Union des tailleurs de cuir, l'Union des cordonniers en turns et l'union locale de la Fraternité des cordonniers unis. Il semble bien que ces travailleurs, tout comme les manufacturiers, craignaient de perdre le marché de la chaussure de l'ouest canadien si leurs produits ne portaient pas l'étiquette internationale<sup>39</sup>. Cet argument ne parvenait cependant pas à convaincre le syndicat le plus important, l'Union locale des monteuses, dirigé par son président fondateur, Téléphore Beaupré.

## 2. L'affaire Ames-Holden

S'impatiantant de la lenteur de ce groupe d'irréductibles, Tobin prit une décision lourde de conséquences. L'Union des monteuses soutenait contre la maison Ames, Holden and Co. une grève qui durait depuis six mois (février 1901). Les grévistes avaient reçu l'appui du Conseil central des cordonniers de même que l'aide matérielle des monteuses de Québec<sup>40</sup>.

Comme il l'avait fait avec plusieurs autres manufacturiers, Tobin avait expliqué au vice-président de cette entreprise les règles qui régissaient le fonctionnement de l'Union internationale. Au début de septembre, le vice-président écrivait à Tobin qu'il était désireux de faire usage de la marque syndicale internationale<sup>41</sup>. Cette entreprise vieille de plus de 25 ans était l'une des plus importantes de Montréal; elle employait, en effet, au moins 500 personnes<sup>42</sup>. Désireux de conclure une entente rapide avec la compagnie, Tobin vint spécialement de Boston pour convaincre le Conseil des ouvriers de la chaussure de Montréal, organisme nouvellement créé qui coordonnait l'action des quatre syndicats internationaux de la ville<sup>43</sup>. Bien qu'il savait que les monteurs de cette maison était en grève, le Conseil, sous les instances répétées de Tobin, accorda quand même la marque de fabrication syndicale<sup>44</sup>.

La réaction de l'Union des monteurs fut immédiate et des plus vives. Ils choisirent d'abord de porter leur cause auprès du Conseil fédéré dont il faisait partie même si leur syndicat n'était pas affilié à une fédération internationale. Le Conseil forma un comité spécial pour enquêter sur l'origine du différend<sup>45</sup>. Le rapport du comité qui était unanime pour condamner la conduite du Conseil des ouvriers de la chaussure suscita un vif débat lorsqu'il fut présenté aux délégués du Conseil fédéré. Même si une minorité importante appuyait la cause du Conseil des ouvriers de la chaussure, la majorité pourtant approuva tel quel le rapport du comité<sup>46</sup>. Cette décision n'avait qu'une portée morale, mais venant d'un organisme composé à majorité de délégués de syndicats internationaux, elle prenait un singulier relief. Le blâme en fait, et chacun en était conscient, s'adressait à J.F. Tobin. Il était assez inusité qu'un Conseil de métier osa dénoncer le président d'une fédération internationale.

Tobin répliqua vigoureusement en employant tous les moyens que son poste mettait à sa disposition. Fin octobre, il écrivit une longue lettre à Gompers le pressant d'intervenir pour que le Conseil fédéré exclue de ses rangs l'Union des monteurs. La constitution de la FAT contenait, en effet, une clause (sect. I, art. XLI) qui refusait à un Conseil central le droit d'admettre des délégués d'un syndicat qui n'était pas affilié à une fédération internationale<sup>47</sup>. C'était cette clause que Tobin voulait voir mise en application par le Conseil; il disait avoir été trop patient à l'égard des monteurs<sup>48</sup>:

*We have been bothered more or less by this Independent Union for some months, but we have hesitated to say anything about it in the hope that matters might be straightened out. It was also the wish of the Federated Council; or some of its members rather to retain the Independent Lasters Union in the hope that they might become imbued with the Interna-*

*tional spirit, and instead of that we find that the Lasters are corrupting such International feelings as may have heretofore existed in the Council.*

Pour bien faire comprendre à Gompers, le mauvais esprit que pouvait propager les monteurs, il ajouta un argument propre à émouvoir le président de la FAT<sup>49</sup>:

*We find the Cigar Makers, Printers, Machinists and some of the other delegates quite strong along International lines, but some of the other Organization are inclined to the Canadian Federation of Labor as outlined by Ralph Smith, President of C.T.C. at the recent session in Brantford, Ontario.*

Gompers n'eut aucune hésitation et écrivit aussitôt au secrétaire du Conseil fédéré pour le mettre en demeure de respecter la constitution de la FAT<sup>50</sup>. A sa réunion du 7 novembre, le Conseil excluait l'Union des monteurs par un vote de 33 contre 6<sup>51</sup>. Les délégués du Conseil fédéré apprenaient à leur dépens que l'affiliation à la FAT n'avait pas que des avantages.

### *3. La fondation de la Fédération canadienne des cordonniers*

Indignée du sort qui lui était fait, l'Union des monteurs concut le projet de créer une vaste organisation qui regrouperait l'ensemble des ouvriers de la chaussure au Canada. Il n'avait jamais tellement plû aux monteurs de voir leurs destinées orientées par des gens d'outre-frontière; la décision de Tobin d'accorder l'étiquette internationale fit déborder le vase et donna aux monteurs un argument de poids pour discréditer l'Union internationale. Déjà, au début d'octobre, les monteurs travaillaient à mettre cette organisation sur pied<sup>52</sup>. Elle naquit le 3 novembre sous le nom de Fédération canadienne des cordonniers, lors d'une vaste assemblée des ouvriers de la chaussure de Montréal. Le président de l'Union des monteurs, Téléspore Beaupré, émit à cette occasion un manifeste où il dénonçait les agissements de la Boot and Shoe Workers Union<sup>53</sup>. C'est d'ailleurs à celui-ci qu'on confia la présidence de la nouvelle fédération<sup>54</sup> qui comprenait surtout des monteurs, mais qui espéraient rallier les autres catégories de travailleurs. Une longue période de rivalités intersyndicales allait secouer les milieux ouvriers de la métropole. Ce conflit venait s'ajouter à celui qui divisait les deux conseils centraux de Montréal.

### *C - DIVISION DU CONGRES DES METIERS ET DU TRAVAIL DU CANADA*

Après s'être manifesté au niveau des unités syndicales et du Conseil central, le conflit opposant les syndicats nationaux et les

Chevaliers du Travail aux syndicats internationaux se porta à une instance supérieure, au niveau du Congrès des Métiers et du Travail du Canada. Après la fondation du Conseil fédéré en 1897, les deux conseils centraux se disputèrent le droit de représenter les travailleurs montréalais. Le Conseil fédéré s'indignait d'être placé sur le même pied d'égalité que le Conseil central, lui qui disait représenter les neuf dixième des travailleurs montréalais. La fondation d'un Parti ouvrier en 1899 accrut l'animosité entre les deux groupes. "Tout cela," disait un lecteur de *La Presse*, "jetait une confusion dans l'esprit public et notamment dans celui des ouvriers inorganisés"<sup>55</sup>. Estimant être le seul groupe vraiment représentatif des ouvriers montréalais, le Conseil fédéré décida de porter sa cause auprès du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.

### *1. Le CMTC, 1899-1901*

Le conflit fut porté à l'attention du CMTC pour la première fois en 1899 alors que le Congrès tenait ses assises annuelles à Montréal. Une résolution soumise par deux membres du Conseil fédéré, W. Darlington et A. Gariépy, proposait de retrancher un article de la constitution du Conseil afin d'éliminer les délégués des Chevaliers du Travail<sup>56</sup>. Darlington qui avait été organisateur et maître-ouvrier des Chevaliers soutenait que ce mouvement en pleine débandade "jetait du discrédit sur les corps ouvriers du pays"<sup>57</sup>. Deux Chevaliers, J.S. Fitzpatrick et J.A. Carey, nièrent énergiquement ces accusations. La discussion animée qui suivit se termina lorsqu'un délégué proposa que la motion soit laissée sur la table. Cet amendement qui évitait au Congrès de se prononcer clairement sur la proposition initiale fut adopté par la majorité des délégués (28 voix contre 20)<sup>58</sup>. Sur un total de 70 délégués, il y avait uniquement treize membres des Chevaliers et trois représentants du Conseil central de Montréal<sup>59</sup>. Le Conseil fédéré venait donc d'essuyer un refus clair et net.

Les membres du Conseil fédéré revinrent à la charge l'année suivante au Congrès d'Ottawa. C'est J.A. Rodier, typographe de Montréal et organisateur du Parti ouvrier, qui cette fois-ci s'en prit aux Chevaliers du Travail et au Conseil central. Avant même l'adoption du rapport de l'exécutif, Rodier se leva et protesta contre l'admission de certains délégués qu'il affubla du nom de "fakirs". Il continua sur ce ton<sup>60</sup>:

*C'est dû à cela, si le congrès ouvrier, depuis 16 ans qu'il est fondé, perd de jour en jour son influence, au lieu d'acquérir plus d'importance. On a, par exemple, accepté les lettres de créances de l'Assemblée no. 18 des Chevaliers du Travail, celle du Conseil central des Métiers et du Travail et celles de l'Assemblée Plessis des Chevaliers du Travail, tous de Montréal. Or ces gens ne représentent rien, ni personne. Le*

*Conseil central est une chose du passé. Il se forme à Montréal des petites unions mixtes de quatre, cinq, dix ou vingt individus, qui se font représenter au congrès dans le but de tirer des ficelles et conduire. C'est exactement pour ces raisons que des unions "bona fide" de Montréal ne veulent pas envoyer de délégués au congrès et (ajoute l'orateur), je prédis que c'est la dernière session du congrès si on ne réagit pas immédiatement contre cette fausse représentation du travail syndiqué, déléguée au congrès pour contrebalancer l'oeuvre de ce dernier.*

J.S. Fitzpatrick protesta des bonnes intentions des Chevaliers du Travail et s'en remit à la décision du Congrès à ce sujet. Le président, Ralph Smith, ajouta que les syndicats admis étaient constitutionnellement formés et avaient donc droit d'être représentés. Il termina en disant que si Rodier avait des griefs, il n'avait qu'à préparer une résolution et la soumettre à un comité spécial d'enquête. Un autre délégué, un machiniste de Montréal, appuya les accusations de Rodier alléguant que "le Congrès était devenu méprisable aux yeux d'un grand nombre d'ouvriers "bona fide" "<sup>61</sup>. C'est P.M. Draper, le secrétaire-trésorier du Congrès, qui eut le dernier mot<sup>62</sup>:

*C'est bien malheureux; mais si la métropole a du linge sale à laver, elle ferait bien de le laver en famille, non pas devant le Congrès. Les délégués admis par le comité des lettres de créances le sont constitutionnellement, puisque les unions qu'ils représentent ont payé leur taxe "per capita".*

Le président coupa court à discussion et passa à autre chose. L'assemblée resta sous l'impression que ce problème devait être résolu par les travailleurs de Montréal eux-mêmes. Le refus du Congrès choqua tellement les membres du Conseil fédéré qu'ils vinrent bien près d'adopter une résolution de rupture définitive à l'égard du CMTC<sup>63</sup>. Cependant ils préférèrent attendre le prochain congrès qui, espérait-on, serait plus favorable à leur cause.

Mal leur en prit car les dépenses occasionnées par une longue grève de l'Union des cigariers de Montréal ne permit pas au Conseil d'envoyer plus d'un représentant au Congrès de 1901 (Brantford) alors que théoriquement il aurait pu en déléguer trois<sup>64</sup>. J.A. Rodier y était toutefois présent à titre de délégué de l'Union typographique Jacques-Cartier. Tel que l'avait suggéré Ralph Smith, Rodier présenta une résolution pour qu'une enquête soit menée sur les agissements de certaines organisations ouvrières de Montréal<sup>65</sup>. Il développa l'idée que si les syndicats de métier surtout au Québec négligeaient de s'affilier au CMTC, c'était parce qu'ils considéraient le Congrès plus comme une organisation

politique que comme un organisme représentant vraiment les idées des "trade-unions"<sup>68</sup>. Encore une fois, les Chevaliers firent chorus pour défendre leur mouvement. Ils le firent si bien que lorsque la résolution fut mise au voix, Rodier se retrouva dans la pénible situation d'être l'unique délégué à voter en sa faveur. Fort désappointé, il quitta immédiatement la salle pour retourner à Montréal<sup>67</sup>. Il n'apprécia pas particulièrement que l'unique délégué du Conseil fédéré, T.J. Griffiths, ait combattu et voté contre sa résolution. A la réunion du Conseil, la semaine suivante, les délégués le prirent à partie et demandèrent à son syndicat de le remplacer<sup>68</sup>. Le Conseil se sentit humilié, comprenant mal qu'on le mit sur un pied d'égalité avec un organisme qui, disait-on, représentait dix fois moins de travailleurs.

## 2. Les succès du Conseil fédéré

Le Conseil pouvait cependant se réjouir de voir augmenter de jour en jour le nombre de syndicats affiliés alors que les Chevaliers du Travail comptaient de moins en moins d'adhérents. En septembre 1901, le défilé du Conseil central groupait à peine neuf syndicats (cinq assemblées des Chevaliers du Travail) alors qu'au même moment le Conseil fédéré se faisait fort d'un défilé de 35 syndicats<sup>69</sup>. Les unités locales des fédérations internationales avaient toutes changé d'allégeance et surtout la vaste campagne d'organisation des internationaux alimentait le Conseil d'éléments neufs. Le nombre de syndicats internationaux au Québec doublait de 1897 à 1902<sup>70</sup>.

Pendant ce temps, l'élément fort du Conseil central, les Chevaliers du Travail, faisaient face à de sérieux problèmes internes. En effet, l'Ordre qui ne comprenait aux Etats-Unis que quelques milliers de membres était en proie à de graves divisions. En 1893, T.V. Powderly, l'âme du mouvement, fut relevé de ses fonctions de Grand-Maitre ouvrier après que de graves accusations furent portées contre lui par le secrétaire général de l'Ordre<sup>71</sup>. A partir de ce moment, l'Ordre se divisa en factions rivales qui se disputèrent l'adhésion des membres. Convaincue que l'Assemblée générale était tombée sous la coupe d'une clique qui gaspillait les fonds de l'Ordre, l'Assemblée de district 18 de Montréal se sépara d'elle en 1896. Dix des treize assemblées affiliées à ce district appuyait la sécession<sup>72</sup>. Ces conflits entraînèrent la division de l'Ordre à Montréal dont la plupart des assemblées au Québec ne payaient plus en 1900 de cotisation à l'Assemblée générale<sup>73</sup>. Même s'ils gardaient l'appellation Chevaliers du Travail, ils étaient en fait devenus des syndicats autonomes. Ce fractionnement de l'Ordre aux Etats-Unis contribua à son affaiblissement à Montréal et par conséquent, réduisit les chances de succès du Conseil central.

En avril 1901, ce dernier tenta d'enrayer les défections en modifiant

sa constitution. Il admettait enfin qu'en plus des trois délégués admissibles pour chaque syndicat affilié, les unions possédant plus de cent membres aient droit à un délégué supplémentaire pour chaque tranche de cinquante membres additionnels<sup>74</sup>. Jusque là, le Conseil avait toujours refusé de modifier ses statuts sur ce point et c'est cette obstination qui avait provoqué la formation du Conseil fédéré. Mais ce Conseil était maintenant trop bien établi pour accepter sa dissolution. En fait, il ne lui restait plus qu'à évincer le Conseil central du CMTC pour devenir l'unique porte-parole des travailleurs montréalais au plan national.

Depuis 1899, le Conseil fédéré, tentait chaque année sans succès de saisir le CMTC de ce problème. Mais, en 1902, un élément nouveau venait s'ajouter à la querelle qui divisait les deux conseils: la fondation de la Fédération canadienne des cordonniers. Après avoir été exclue du Conseil fédéré, l'Union des monteurs maintenant devenue partie de la Fédération canadienne avait joint les rangs du Conseil central. C'était près d'un millier de membres nouveaux que lui apportait la Fédération<sup>75</sup>. Sa naissance avait fait craindre à Gompers et Tobin le développement de syndicats parallèles (*dual unionism*). Plusieurs événements leur apparaissaient menacer la progression du syndicalisme international.

Trois unités syndicales de Colombie britannique appartenant à la Fraternité unie des charpentiers et menuisiers songeaient à fonder une Fédération canadienne de charpentiers. A l'Est, le Conseil central de Charlottetown affilié à la FAT refusait l'admission d'une union fédérale parce qu'elle possédait une charte emise par le CMTC<sup>76</sup>. Et plus grave encore, R. Smith et P. Draper, président et secrétaire du CMTC songeaient à faire du Congrès une Fédération canadienne de syndicats nationaux. Il concédait déjà des chartes d'affiliation à des unions fédérales, et Draper en 1902 invitait les Conseils centraux du Canada à se doter eux-aussi d'une charte du Congrès<sup>77</sup>. C'est ainsi que le Conseil central de Montréal en obtint une en dépit du fait que son rival le Conseil fédéré soit affilié à la FAT. Ce que Gompers craignait, soit l'établissement de syndicats parallèles, était en train de se matérialiser. Ce mouvement menaçait l'emprise du syndicalisme international au Canada.

Aussi inquiet, sinon plus que Gompers, le président de la Boot and Shoe Workers Union surveillait de près l'évolution du conflit à Montréal entre ses syndicats affiliés et la Fédération canadienne des cordonniers. En juin 1902, il écrivit au secrétaire du CMTC, P. Draper à ce sujet et retransmit à Gompers sa réponse<sup>78</sup>. Flett pour sa part grâce à une correspondance suivie tenait Gompers au courant de la situation au Canada<sup>79</sup>. Tobin décida alors de prêter main forte au Conseil fédéré pour exclure du CMTC les délégués du Conseil central de Montréal.

Peu avant le Congrès de 1902 qui devait se tenir à Berlin (Kitch-

ner), le Conseil fédéré adopta une nouvelle stratégie. Il adressa une lettre à tous les syndicats canadiens affiliés aux fédérations internationales pour leur demander leur support. Après avoir énuméré les griefs habituellement invoqués contre le Conseil central, la lettre recourrait à un argument propre à émouvoir les syndiqués internationaux<sup>80</sup>:

*Le dit CCMT est de plus un adversaire acharné des organisations internationales et ses représentants travaillent actuellement à désorganiser les unions internationales de Montréal. Le Conseil des Métiers fédérés et du Travail se sent impuissant à lutter contre le CCMT par le fait que ce dernier se trouve protégé par son affiliation au Congrès ouvrier du Canada.*

Elle se terminait par un appel à ces syndicats de donner instruction à leurs délégués de refuser l'admission des représentants du Conseil central. Quant à lui, le Conseil fédéré, il se promettait de cesser immédiatement toute relation avec le Congrès si celui-ci refusait de faire "un choix entre les 40 organisations corporatives qui sont affiliées au Conseil des Métiers fédérés et du Travail et les quelques organisations qui composent le Conseil central"<sup>81</sup>. Le Conseil voulait véritablement en finir avec ce conflit même au prix d'un retrait de l'organisation canadienne.

### 3. Le Congrès de Berlin

Pour la première fois de son histoire, plus de 150 délégués participaient au Congrès de Berlin, une soixantaine de plus que l'année précédente<sup>82</sup>. Il y avait là, si on exclut les représentants des conseils centraux des villes, 18 délégués des Chevaliers du Travail (11 du Québec) contre 80 membres appartenant à des organisations internationales, près du double de l'année précédente<sup>83</sup>. J.F. Tobin était présent accompagné de 13 membres canadiens de sa Fédération; la Fédération canadienne des cordonniers qui avait été admise au Congrès pouvait leur opposer huit délégués auxquels on peut ajouter quatre autres ouvriers de la chaussure représentant les syndicats de la ville de Québec. Tous les leaders ouvriers importants mêlés au conflit de Montréal étaient présents: J.F. Tobin (sans droit de vote), J.-A. Rodier, A. Gariépy, T.J. Griffiths, A. Mathieu, J.S. Fitzpatrick, T. Beaupré et D. Verson. La réunion promettait d'être fort animée.

Après le discours d'ouverture, le président Smith nomma neuf délégués responsables du comité des créances qui devait étudier l'admissibilité de chaque délégué au Congrès. Le comité approuva l'admission de la Fédération canadienne des cordonniers, mais demanda à ce que l'Union fédérale no 36 et l'Union protectrice des tonneliers, tous deux de Montréal, joignent l'Union internationale de leur métier. Quant au

Conseil central de Montréal, le comité après une longue discussion admit ses représentants, mais il invita le Congrès à modifier sa constitution pour ne reconnaître qu'un seul conseil. Il recommanda en conclusion au président de former un comité spécial pour reviser la constitution sur ces points<sup>84</sup>. Lorsque le secrétaire du comité demanda à ce que son rapport soit adopté par l'assemblée, J.-A. Rodier se leva aussitôt pour proposer un amendement qui excluait du Congrès les délégués du Conseil central. Le président Smith déclara cette motion hors d'ordre, mais selon les désirs du comité des créances, il nomma un comité spécial chargé de reviser la constitution. Le Congrès ajourna ses travaux jusqu'à ce que le comité spécial soumette son rapport le lendemain matin<sup>85</sup>.

Ce comité se composait de neuf membres dont six appartenaient à des syndicats internationaux et deux, aux Chevaliers du Travail, J.S. Fitzpatrick de Montréal et F.X. Boileau de Québec<sup>86</sup>. Après plusieurs heures de délibérations, le comité était prêt le lendemain matin à présenter aux délégués une constitution révisée. L'analyse, article par article, occupa une journée complète du Congrès de 9h à 18h 30 avec une interruption d'une heure et demi pour le dîner. Ce long débat allait être d'une importance capitale pour l'évolution future du mouvement syndical aussi bien au Canada qu'un Québec.

Dès le dépôt du premier article, les délégués comprirent le véritable enjeu du débat. Allaient-ils accepter de lier le destin du Congrès à celui des fédérations internationales comme le leur proposait le rapport du comité spécial? Le premier article n'autorisait ni la formation, ni la reconnaissance par le Congrès de syndicats dans les métiers où existait une fédération internationale. Il faisait de plus une obligation aux officiers du Congrès de faire en sorte que les syndicats affiliés se joignent aux fédérations internationales qui, dans l'avenir, pourraient voir le jour parmi n'importe quel groupe d'ouvriers de métier<sup>87</sup>. La proposition signifiait l'exclusion des Chevaliers du Travail et de la Fédération canadienne des cordonniers.

Le premier intervenant, William Horan de Montréal, un ancien Chevalier du Travail, déclara rien moins que cette résolution: "would destroy and wreck the labor movement in Quebec"<sup>88</sup>. Aussitôt T.J. Griffiths, un autre montréalais appartenant à un syndicat international, proposa un amendement qui permettrait aux assemblées de district (Chevaliers du Travail) d'envoyer des délégués au Congrès<sup>89</sup>. Accepté tel quel, dit-il, le rapport: "would create a split in the labor movement, and be directly opposed to the avowed object of the congress, which is to unite all labor organizations of the Dominion"<sup>90</sup>. Mais les "internationaux" ne l'entendaient pas ainsi. Ils insistèrent sur les problèmes nés de l'existence de deux étiquettes syndicales dans le domaine de la chaus-

sure, la Fédération canadienne des cordonniers s'étant donné en effet depuis peu une marque syndicale. Pour un travailleur de Hamilton, les amendements proposés n'étaient en fait que: "a defensive measure by the international organizations to secure to them the benefits which they had obtained at heavy cost by the protection of their labels against unauthorized labels"<sup>91</sup>. En effet, les syndicats internationaux, selon la conception qu'ils se faisaient de l'action syndicale ne pouvaient tolérer l'existence de deux étiquettes syndicales, tout comme ils ne pouvaient admettre la présence de syndicats parallèles. D.J. O'Donoghue, celui qu'on a appelé le père du mouvement ouvrier canadien, pouvait bien faire valoir que les Chevaliers avaient envoyé au Congrès les meilleurs représentants qu'il ait jamais accueillis et que la mesure: "would be disastrous to the interests of labor, and would practically shut Quebec Province out of the congress", rien n'y faisait; les "internationaux" qui avaient largement la majorité au Congrès rejetèrent l'amendement de Griffiths (87-32) et adoptèrent la proposition principale<sup>92</sup>. L'un d'entre eux avoua avoir reçu de son syndicat l'ordre de voter contre les "dual organizations" ainsi que l'avait demandé la lettre du Conseil fédéré<sup>93</sup>.

Le second article proposé à l'attention des délégués précisait que le Congrès ne pouvait reconnaître plus d'un conseil central par ville et que ses délégués devaient appartenir à des syndicats de métier ou des unions fédérées<sup>94</sup>. Il va sans dire que cet article était destiné à exclure du Congrès le Conseil central de Montréal. O'Donoghue se fit à nouveau le défenseur des Chevaliers du Travail tout en faisant remarquer que le Congrès fermait la porte à une vaste association comme la Protective Workingmen's Association de la Nouvelle-Ecosse<sup>95</sup>. Plusieurs autres délégués sont intervenus, mais sans véritablement changer l'orientation de l'assemblée dont le vote resta dans la même proportion que le vote initial (89-33). Sur 66 délégués dont nous sommes certains de l'appartenance à un syndicat international, seulement quatre osèrent voter contre cette proposition<sup>96</sup>. Les opposants se recrutaient surtout parmi les représentants des Chevaliers du Travail de Toronto, Montréal et Québec, les membres des syndicats de cordonniers du Québec (11) et un noyau de syndiqués internationaux de la ville d'Ottawa<sup>97</sup>.

Les délégués refusèrent également d'amender l'article 2 tel que le proposait F.X. Boileau de Québec afin que le Congrès accepte au moins la présence de Chevaliers envoyés par des assemblées de district<sup>98</sup>. Il fit remarquer que la nouvelle constitution provoquerait la formation d'un autre conseil central à Québec puisque le Congrès ne reconnaissait plus les délégués des Chevaliers du Travail. O'Donoghue renchérit en se disant surpris que: "men in this congress vote to exclude from it men with whom they worked in harmony in the local trades council, as had for eighteen years been the case in the City of Toronto"<sup>99</sup>. Là encore, la

proportion du vote fut la même que lors des mises aux voix antérieures (88-35)<sup>100</sup>.

Enfin, comme dernier article, le comité spécial, pour éviter toute ambiguïté, proposait spécifiquement qu'à Montréal, seul le Conseil fédéré soit reconnu par le Congrès et lui soit affilié sous le nouveau nom de Conseil des Métiers et du Travail de Montréal. Deux membres du Conseil central, A. Gareau et D. Verdon, proposèrent alors en amendement que le Conseil central continue à être reconnu et affilié au Congrès. L'amendement fut naturellement défilé et la proposition principale adoptée<sup>101</sup>. Tout au plus le Congrès accepta-t-il de rendre effective la nouvelle constitution que le premier janvier 1903, afin de laisser du temps aux officiers du Congrès pour: "using conciliatory means in endeavoring to bring together the conflicting elements"<sup>102</sup>. Les délégués "internationaux" estimaient sans doute que leurs décisions auraient pour effet de faire disparaître les syndicats concurrents et d'amener ces travailleurs à rallier à plus ou moins long terme les rangs des fédérations internationales. Leur projection s'avéra fautive puisque deux jours après leur expulsion, ces délégués fondèrent un nouveau congrès, le Congrès national des Métiers et du Travail du Canada<sup>103</sup>. Pour la première fois de son histoire, deux congrès rivaux affirmaient représenter les travailleurs syndiqués canadiens.

Quelques semaines après le Congrès, le secrétaire du CMTC fit parvenir aux syndicats affiliés un bilan de la douloureuse scission. Les amendements à la constitution avaient eu pour effet de retrancher du Congrès 30 organisations composées de 3,340 membres<sup>104</sup>. Au congrès de 1903, il revint cependant à des chiffres plus conservateurs: ce n'était plus que 23 syndicats et 2,287 membres qu'on avait éliminé en 1902<sup>105</sup>. Le chiffre est quand même assez imposant compte tenu du nombre restreint de syndicats affiliés au CMTC en 1902.

Mais plus importante est parmi eux la proportion de syndicats québécois éliminés: au moins 17 des 23 organisations exclues sont issues du Québec. Parmi elles, il faut compter les deux conseils centraux de Montréal et de Québec, sept assemblées des Chevaliers du Travail (5 à Montréal, 2 à Québec), un syndicat de barbier, un autre de tonnelier et surtout six syndicats de cordonniers dont quatre appartenaient à la Fédération canadienne des cordonniers tandis que les deux autres provenaient de la ville de Québec<sup>106</sup>. Les syndicats de la chaussure du Québec possédaient environ 2,000 adhérents et constituaient dans la ville de Québec le point d'appui des organisations syndicales. Non seulement le Congrès en prenant cette décision s'en faisait-il des éléments hostiles, mais il fermait la porte également à l'affiliation toujours possible de nombreux syndicats indépendants dans la province. En fait, le Congrès de Berlin n'a pas fait disparaître le syndicalisme national au Québec; au contraire, il en accentué la tendance et lui a même donné une

coloration "québécoise" frayant ainsi la voie au syndicalisme catholique.

\*\*\*\*\*

Au tournant du siècle, les fédérations internationales n'avaient pas eu de mal à syndiquer les travailleurs ontariens; leur tâche s'avéra par contre plus ardue au Québec. En effet, elles butèrent contre les syndicats nationaux, groupe qui n'existait pas en Ontario, et contre les Chevaliers du Travail dont les assemblées avaient pratiquement disparu à l'ouest de l'Outaouais. De par leur conception de l'action syndicale, les internationaux pouvaient difficilement souffrir la présence de syndicats rivaux car ils affaiblissaient leur pouvoir de marchandage à l'égard des employeurs. Ils constituaient une entrave de plus au contrôle de l'offre de travailleurs qu'ils cherchaient à établir parmi les gens d'un même métier. C'est pourquoi, ils ont combattu les "dual unions" et cherché à les éliminer des structures du mouvement syndical canadien. De là, les conflits auxquels ils ont donné naissance au Québec.

Dans un premier temps, leur effort a porté au niveau de Conseil central de Montréal. N'ayant pas réussi à modifier la constitution du Conseil central dans le sens désiré, ils en ont fondé un deuxième, le Conseil fédéré, grâce à l'appui apporté par Gompers. Le conflit étant porté à la connaissance du CMTC, celui-ci refusa pendant un temps de prendre partie pour l'un ou l'autre groupe. Le Congrès se voulait accueillant pour toutes les tendances qui se manifestaient au sein du mouvement syndical canadien. Il avait même accordé en 1902, peu avant la réunion de Berlin, une charte au Conseil central de Montréal. Les travailleurs de la métropole se retrouvaient ainsi partagés entre deux conseils, l'un détenant une charte de la FAT, l'autre du CMTC.

La division des travailleurs de la chaussure de la métropole vint accroître les tensions entre les deux groupes et précipiter l'issue du conflit. Cette fois, le président d'une fédération internationale, J.F. Tobin, y était mêlé directement. Cet appui s'avéra précieux pour exclure du CMTC les délégués du Conseil central de Montréal. L'idée d'envoyer une lettre d'explication à tous les syndicats canadiens affiliés aux fédérations internationales se révéla également être une heureuse stratégie car leur appui s'avéra décisif à Berlin. Leur nombre ayant triplé au Canada de 1898 à 1902, ils dominaient de loin, en 1902, tout autre groupe syndical. En fait, les événements survenus à Montréal au tournant du siècle n'ont fait que précipiter la révision de la constitution du CMTC qui aurait eu à prendre tôt ou tard pareille décision. Le Congrès de Berlin ne faisait que confirmer sur les structures au CMTC l'emprise que les syndicats internationaux s'étaient assurés sur la très grande majorité des unités syndicales canadiennes.

## NOTES

<sup>2</sup> On consultera à ce propos R. Babcock, *Gompers in Canada: a Study in American Continentalism before the First World War*. Toronto, University of Toronto, 1974, 292p.

<sup>3</sup> *La Presse*, 3 sept. 1892, p. 2; 6 sept. 1892, p. 3; 2 sept. 1893, p. 3; 5 sept. 1893, p. 7.

<sup>4</sup> *Ibid.*, 6 sept. 1892, p. 3.

<sup>5</sup> *Ibid.*, 29 juillet 1893, p. 7.

<sup>6</sup> *Ibid.*, 5 août 1893, p. 7; *La Patrie*, 7 nov. 1903, p. 3.

<sup>7</sup> E. Forsey, *History of Canadian Trade Unionism 1812-1902*(MS),chap. VII (annexe).

<sup>8</sup> Le défile de la Fête du Travail de 1893 organisé par le nouveau conseil comprenait environ 80 tailleurs de pierre et 150 peintres et décorateurs. Le nombre de plâtriers n'est pas donné, ni non plus celui des menuisiers quoiqu'on sâche que ces derniers étaient parmi les syndicats les plus peuplés (*La Presse*, 5 sept. 1893, p. 7).

<sup>9</sup> G.N. Grob, *Workers and Utopia. A Study of Ideological Conflict in the Labor Movement 1865-1900*, s. (1) Northwestern University Press, 1961, p. 52.

<sup>10</sup> *The Laster*, IV, nov. 15, 1893, 3, cité par G.N. Grob, *op. cit.*, p. 38.

<sup>11</sup> Selon la thèse développée par Grob, ce refus est caractéristique des associations ouvrières au début d'une période d'industrialisation; elles cherchent une solution aux maux de la société industrielle par un retour aux formes antérieures de développement.

<sup>12</sup> G.N. Grob, *op. cit.*, p. 48; Norman J. Ware, *The Labor Movement in the United States, 1860-1890*, New York, Vintage Books, 1964, p. 117.

<sup>13</sup> N.J. Ware, *op. cit.*, p. 96; Fernand Harvey, *Aspects historiques du mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Ed. du Boréal express, 1973, pp. 88.

<sup>14</sup> N.J. Ware, *op. cit.* pp. 356 ss.; G.N. Grob, *op. cit.*, pp. 82. Contrairement à une opinion répandue, il n'y a pas que les assemblées canadiennes qui ont porté intérêt à l'action politique; on trouve aussi aux Etats-Unis de nombreux exemples semblables.

<sup>15</sup> *La Presse*, 4 sept. 1894, p. 5.

<sup>16</sup> *Ibid.*, 22 nov. 1902, p. 19.

<sup>17</sup> Dans un historique préparé par J.A. Rodier, celui-ci rapporte que les Chevaliers ne formaient que le dixième du total des adhérents au Conseil central (*La Presse*, 22 nov. 1902, p. 19).

<sup>18</sup> *Ibid.*, 23 mars 1896, p. 1; 27 mars 1896, p. 1.

<sup>19</sup> Procès verbal du Conseil fédéré, 20 avril 1897, p. 1 cité par J. Martin, *Les Chevaliers du Travail et le syndicalisme international à Montréal*, Thèse de maîtrise, Université de Montréal, 1965, p. 79.

<sup>20</sup> Lettre de Gompers à P.J. Ryan, March 4, 1897, The Library of Congress (Washington), *Samuel Gompers Letterbooks*, vol. 18, p. 287.

<sup>21</sup> Lettre de Gompers à P.J. Ryan, April 10 1897, *SGL*, vol. 19, p. 522.

<sup>22</sup> *Ibid.*

<sup>23</sup> Procès-verbal du Conseil fédéré, 28 juillet 1897, cité par J. Martin, *op. cit.*, p. 79.

<sup>24</sup> Lettre de Gompers à J. Cantwell, sec. du Conseil fédéré, July 31, 1897. *SGL*, vol. 20, 759.

<sup>25</sup> *Ibid.*, March 3, 1898, vol. 22, 885; Lettre de Gompers à A. Gariépy, March 7, 1898, *SGL*, vol. 22, 915.

## 90 LABOUR/LE TRAVAILLEUR

- <sup>26</sup> Lettre de Gompers à W.B. Prescott, près, March 2, 1898, *SGL*, vol. 22, 880.
- <sup>27</sup> Lettre de Gompers à A. Gariépy, March 7, 1898, *SGL*, vol. 22, 915.
- <sup>28</sup> *La Presse*, 7 oct. 1898, p. 6.
- <sup>29</sup> Lettre de Gompers à A. Gariépy, March 7, 1898, *SGL*, vol. 22, 915.
- <sup>30</sup> *La Presse*, 2 sept. 1899, p. 2.
- <sup>31</sup> *La Presse*, 10 août 1900, p. 7; 16 août 1900, p. 3.
- <sup>32</sup> *The Labour Gazette*, vol. II, p. 372.
- <sup>33</sup> Lettre de Gompers à J. Flett, Dec. 29, 1900, *SGL*, vol. 39, 227.
- <sup>34</sup> *La Presse*, 12 déc. 1900, p. 7.
- <sup>35</sup> *Ibid.*, 24 déc. 1900, p. 3; 11 janvier 1901, p. 3.
- <sup>36</sup> *La Presse*, 23 janvier 1901, p. 2; *The American Federationist*, May 1903, p. 382; A.E. Galster, *The Labor Movement in the Shoe Industry*, New York, Ronald Press, 1924, pp. 90 ss.
- <sup>37</sup> *La Presse*, 31 janvier 1901, p. 11.
- <sup>38</sup> *The American Federationist*, March 1901, p. 85.
- <sup>39</sup> *La Presse*, 6 juin 1901, p. 9; 5 juillet 1901, p. 5.
- <sup>40</sup> *Ibid.*, 26 février 1901, p. 12; 14 mars 1901, p. 10.
- <sup>41</sup> Lettre de J. Redmond à J.F. Tobin, cité dans *La Presse*, 17 sept. 1901, p. 2.
- <sup>42</sup> *The Montreal Daily Herald*, Sept. 17, 1902, p. 9.
- <sup>43</sup> *La Presse*, 18 sept. 1901, p. 8.
- <sup>44</sup> *Ibid.*, 5 nov. 1901, p. 8; 2 oct. 1901, p. 2.
- <sup>45</sup> *Ibid.*, 4 oct. 1901, p. 2.
- <sup>46</sup> *Ibid.*, 18 oct. 1901, p. 5.
- <sup>47</sup> Lettre de Gompers à P.A. Boudreau, Oct. 25, 1901, *SGL*, vol. 47, 403.
- <sup>48</sup> Lettre de J.F. Tobin à Gompers, Oct. 22, 1901, *AF of L-CIO Archives*, National Unions Files, Reel 2.
- <sup>49</sup> *Loc. cit.*
- <sup>50</sup> Lettre de Gompers à P.A. Boudreau, Oct. 25, 1901, *SGL*, vol. 47, 403.
- <sup>51</sup> *La Presse*, 8 nov. 1901, p. 5.
- <sup>52</sup> Rapport des séances de l'Union protectrice des cordonniers-monteurs de la ville de Québec, 9 oct. 1901, *Archives de l'Union protectrice*, Bibliothèque de l'Université Laval (Québec).
- <sup>53</sup> *La Presse*, 5 nov. 1901, p. 8.
- <sup>54</sup> *Ibid.*, 15 nov. 1901, p. 7.
- <sup>55</sup> *Ibid.*, 25 nov. 1902, p. 9.
- <sup>56</sup> *Proceedings of TLC*, 1899, p. 20.
- <sup>57</sup> *La Patrie*, 22 septembre 1899, p. 7.
- <sup>58</sup> *Ibid.*
- <sup>59</sup> *Proceedings of TLC*, 1899, pp. 4 et 5.
- <sup>60</sup> *La Presse*, 19 sept. 1900, p. 1.
- <sup>61</sup> *Ibid.*
- <sup>62</sup> *Ibid.*
- <sup>63</sup> *Ibid.*, 29 nov. 1902, p. 19.
- <sup>64</sup> *Ibid.*
- <sup>65</sup> *Ibid.*, 26 sept. 1901, p. 11.
- <sup>66</sup> *Ibid.*
- <sup>67</sup> *Ibid.*, 29 nov. 1902, p. 19.
- <sup>68</sup> *Ibid.*, 3 oct. 1901, p. 7.
- <sup>69</sup> *La Presse*, 31 août 1901, p. 1.
- <sup>70</sup> Il passa de 47 à 114 unités syndicales, R. Babcock, *Gompers in Canada*:

a study in American continentalism before the First World War, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 52.

<sup>71</sup> N.J. Ware. *The Labor Movement in the United States, 1860-1890*. New York, Vintage Books, 1964, p. 369.

<sup>72</sup> *La Presse*, 27 mars 1896, p. 1; 17 janvier 1896, p. 1.

<sup>73</sup> *Ibid.*, 27 août 1900, p. 7; 27 sept. 1900, p. 9.

<sup>74</sup> *Ibid.*, 13 avril 1901, p. 14.

<sup>75</sup> *Ibid.*, 2 sept. 1902, p. 7.

<sup>76</sup> R.M. Babcock, *op. cit.*, pp. 79 et 81.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>78</sup> Lettre de Gompers à J.F. Tobin, June 5, 1902, *SGL*, vol. 56, 473; *ibid.*, June 14, 1902, *SGL*, vol. 57, 4.

<sup>79</sup> Lettre de Lee Gard à J. Flett, June 29, 1902, *SGL*, vol. 57, 596.

<sup>80</sup> Lettre du comité de législation du Conseil fédéré de Montréal aux officiers et aux membres des organisations ouvrières du Canada affiliées à la fois aux unions internationales de l'Amérique et au CMTC (*La Presse*, 12 août 1902, p. 8).

<sup>81</sup> *La Presse*, 5 sept. 1902, p. 7.

<sup>82</sup> Pour plus de détails sur le déroulement du Congrès, voir R.H. Babcock, *op. cit.*, pp. 85 ss.

<sup>83</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, pp. 4 à 6.

<sup>84</sup> *Ibid.*, pp. 6 ss.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>86</sup> R.H. Babcock, *op. cit.*, p. 86.

<sup>87</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.

<sup>88</sup> *The Globe*, Sept. 17, 1902, p. 9. Seul le journal *The Globe* de Toronto a rapporté en détails les délibérations du Congrès. Bien qu'il y est mentionné que les Canadiens-français avaient combattu pour la reconnaissance de syndicats nationaux, le journal a rapporté à peu près uniquement les échanges entre délégués anglophones. Le journaliste ne comprenait probablement pas le français quoique théoriquement les interventions des francophones devaient être traduites.

<sup>89</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.

<sup>90</sup> *The Globe*, Sept. 17, 1902, p. 9.

<sup>91</sup> *Ibid.*

<sup>92</sup> *Ibid.*

<sup>93</sup> *Ibid.*

<sup>94</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, p. 10.

<sup>95</sup> *The Globe*, Sept. 17, 1902, p. 9.

<sup>96</sup> *Ibid.*, pp. 5, 6 et 11.

<sup>97</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, p. 11.

<sup>98</sup> *Ibid.*

<sup>99</sup> *The Globe*, Sept. 17, 1902, p. 9.

<sup>100</sup> *Proceedings of TLC*, 1902, p. 12.

<sup>101</sup> *Ibid.*, pp. 12 et 13.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>103</sup> *The Globe*, Sept. 20, 1902, p. 11.

<sup>104</sup> Rapport de P. Draper aux syndicats intéressés, 27 oct. 1902, reproduit dans *La Presse*, 31 oct. 1902, p. 9.

<sup>105</sup> *Proceedings of TLC*, 1903, p. 47.

<sup>106</sup> *Ibid.*